

**GROUPE DE TRAVAIL DU 10 JUILLET 2014**

**GPEEC DES CADRES SUPERIEURS**

**FICHE N°3**

**ENCADREMENT DES DRFIP-DDFIP**

---

**POURQUOI EVOLUER ?**

Le mode d'organisation actuel des directions régionales et départementales des finances publiques correspond parfaitement à ce qui était nécessaire au moment de la fusion de la DGI et de la DGCP en 2008.

Il s'agissait alors de construire une nouvelle organisation, en tenant compte de l'existant, à la fois pour assurer la nécessaire continuité des missions et maintenir des repères pour les agents comme pour les partenaires et usagers. Il fallait aussi tenir compte du nombre de cadres existants dans les directions au moment de la fusion.

Plus de cinq ans après la mise en place de ces organisations dans les premiers départements "préfigurateurs", et dans le cadre rénové que constitue la démarche stratégique 2013-2018, il apparaît que le moment est venu de franchir une nouvelle étape.

Cette évolution s'inscrit dans les orientations posées par la démarche stratégique, en particulier dans les actions suivantes :

- action n°1611 : se doter d'un dispositif de GPEEC ;
- action n°2212 : mettre en œuvre des possibilités d'aménagement concernant la gouvernance des directions territoriales ;
- action n°2213 : rechercher une meilleure adéquation entre le nombre et le niveau des cadres dirigeants et les responsabilités exercées ;
- action n°2312 : revoir la structure et le dimensionnement de la force d'audit ainsi que la doctrine d'emploi des IP.

Il convient, par ailleurs, de répondre aux attentes exprimées par les cadres en matière de visibilité et de lisibilité des parcours professionnels et des possibilités d'affectation, y compris d'un point de vue géographique.

En outre, il s'agit d'adapter la gouvernance des directions territoriales à un environnement post-fusion caractérisé notamment par :

✓ Des évolutions d'ores et déjà engagées en terme de schéma organisationnel, avec, en particulier :

- les aménagements permis par la note du 16 septembre 2013 sur l'enrichissement des carrières des cadres supérieurs ;

- la constitution, annoncée dans la note du 30 décembre 2013, de missions départementales risques et audit, par fusion des missions audit et maîtrise des risques ;
- les évolutions du niveau des responsables de missions départementales maîtrise des risques.

✓ Des attentes exprimées par les cadres :

- Accroissement du champ de responsabilité ;
- Raccourcissement de la chaîne hiérarchique ;
- Plus grande fluidité dans l'organisation et les processus de décision ;
- Visibilité et lisibilité des parcours professionnels.

Les évolutions doivent également aider à sédimer la culture commune, décloisonner les métiers et favoriser les synergies.

Enfin, il convient de tenir compte de l'évolution baissière du volume d'emplois de cadres supérieurs depuis deux ans, qui doit être intégrée de manière cohérente aux schémas organisationnels des directions régionales et départementales des finances publiques.